



FINANCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL MAISON FAMILIALE RURALE

FORMULAIRE DE VERSEMENT 2021

Versement obligatoire au plus tard le 28 février 2021

Votre entreprise relève de la convention collective du 24/01/2007 (IDCC n° 7508).

L'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation (UNMFREO) a confié à OCAPAT la mission de collecter la contribution au financement du dialogue social.

RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

N° adhérent :

Code NAF :

N° SIRET :

N° IDCC (Convention collective) :

Téléphone :

E mail :

Contact :

CALCUL DE VOTRE CONTRIBUTION

Effectif moyen en 2020 :

Masse salariale brute
2020 (brut social DSN) €

Taux de contribution : x 0,08 %

Montant du versement, = €
(MSB x 0,08 %)

Comment payer votre contribution ?

⚠ **Compte-tenu du contexte lié à la COVID 19, nous vous invitons à privilégier un règlement par virement. Ces modalités vous permettent d'effectuer votre règlement en toute sécurité.**

Quel que soit votre mode de paiement, votre contribution "Dialogue Social" doit être réglée séparément de vos autres contributions de formation professionnelle. Un bordereau = un paiement.

Mode de règlement :

Virement : Avec la mention obligatoire
« N° adhérent ou à défaut n° siret - DS-MFR. »

Nouveau ! ▶ Veuillez déposer impérativement votre bordereau validé sur ocapiat.fr (verser mes contributions / déposer mes bordereaux).

RIB à utiliser :
IBAN : FR76 3007 6023 5213 8319 0020 092
BIC : NORDFRPP - Crédit du Nord
Indiquez la date de virement

Chèque à l'ordre d'OCAPAT (uniquement si le règlement par virement ou prélèvement est impossible)

Où adresser votre versement ?

OCAPAT - Collecte Dialogue Social MFR
Service contributions
20, place des vins de France - CS 11240
75603 PARIS cedex 12

Fait à _____ le _____

Nom et prénom du signataire :

Fonction :

Cachet et signature